



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des étudiants en soins infirmiers

Question écrite n° 34545

Texte de la question

Mme Monica Michel-Brassart interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des étudiants en soins infirmiers. En effet, selon le Centre national d'appui à la qualité de vie des étudiants en soins infirmiers, ils ont été près de 65,3 % d'entre eux à être mobilisés au printemps 2020 lors de la première vague de la covid-19, dont près de 50 % ont manifesté des signes de forte détresse psychologique dont les raisons sont nombreuses : inquiétudes au sujet de la validation de leur formation, fatigue majeure liée à la charge de travail conséquente au sein de services hospitaliers en première ligne face au virus, entre autres. Afin de faire face à la seconde vague, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agence régionale de santé a pris un arrêté le 16 novembre 2020, valable un mois et reconductible un mois supplémentaire, permettant aux établissements hospitaliers de faire appel à ces jeunes gens en qualité d'aides-soignants, en leur retirant leur statut d'étudiant. Pour les étudiants qui effectuent habituellement à cette période de l'année leur stage de 10 semaines, cela pose plusieurs problèmes. Premièrement, ils se destinent à devenir infirmiers et non aides-soignants. Ensuite, si cet arrêté est prolongé d'un mois, ils craignent de ne pas pouvoir effectuer leur stage. Enfin, à la fin de leur cursus, celui-ci aura été amputé de 10 semaines ; ils s'interrogent donc sur la qualité de leur formation. Les formations ainsi bousculées par la crise sanitaire ne feront qu'une seule victime : le patient. Elle l'interroge sur la position du Gouvernement face à cette situation complexe et sur ce qui pourrait être mis en œuvre pour que ces futurs soignants ne soient pas pénalisés et puissent compléter la durée prévue de leur cursus.

Données clés

Auteur : [Mme Monica Michel-Brassart](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34545

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er février 2021

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8607

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)